

# Plan d'affectation des zones

## Dossier final d'approbation



Echelle 1:5'000  
0 100 200 400 mètres

Révision générale du PAL approuvée avec conditions par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 19 mars 2014.

Adaptation du PAL suite aux conditions du 19 mars 2014 approuvée par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 9 novembre 2016 et partiellement annulée par l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 octobre 2017.

Mise à l'enquête publique des adaptations suite à l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 octobre 2017 par parution dans la FO n° ..... du .....

Adopté par le Conseil communal de Cressier le .....

La Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le .....

Le Conseiller d'Etat, directeur

Document 1\_PAL\_Cressier.mxd  
Format: 84 x 59,4 cm

### Zones d'affectation

#### Zone à bâtir

- Zone village (V)
- Zone résidentielle moyenne densité (R2)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone résidentielle à prescriptions spéciales (RS)
- Zone mixte (RA)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone du château (CH)

#### Zones agricoles

- Zone agricole (AGR)

#### Autres zones

- Aire forestière (FOR)

### Éléments superposés

#### Secteurs superposés

- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur à prescriptions particulières

#### Périmètre superposés

- Périmètre de protection du site; catégorie 1
- Périmètre de protection du site; catégorie 2
- Périmètre de protection de l'environnement du site construit
- Périmètre archéologique

#### Éléments protégés superposés

- Immeuble protégé (catégorie 1)
- Immeuble protégé (catégorie 2)
- Immeuble protégé (catégorie 3)
- Objet IVS protégé; substance historique (catégorie 2)
- Élément naturel protégé (haie et arbre)

### Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines légalisé
- Tir à 300 mètres
- Ligne de chemin de fer
- Tracé des lignes à haute tension
- Tracé du gazoduc
- Constatation de la nature forestière
- Bâtiment non cadastré

